

Canton : GAREOULT
N°SMBVG-N°-1 ANNÉE 2018
ARRÊTÉ

DÉPARTEMENT DU VAR

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU
GAPEAU**

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
1^{re} CLASSE**

*Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau,
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires,
VU la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2010.1357 du 9.11.2010, portant statut particulier du cadre d'emplois
des techniciens territoriaux,
CONSIDÉRANT que la commission administrative paritaire placée auprès du CDG
du Var, en date du 5 avril 2018, a pris connaissance de cet avancement :*

ARRETE:

***Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :*

Nom Prénom	Grade	Promouvable à compter du
GERMANO Vincent	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mars 2018

***Article 2 :** l'intéressé est informé qu'il peut contester le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*

***Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.*

Ampliation adressée à Monsieur le Président du C.D.G. 83.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 19 avril 2018.

Le Président,

Patrick MARTINELLI

